

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le lundi 5 août 2019 à 20 h, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Sylvie Bolduc  
Diane Tremblay  
Emmanuel Deschênes  
Johnny Gauthier  
Jimmy Perron  
Était absent : Mario Desmeules

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 221-19 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE COMBAT DES INCENDIES »
5. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 221-19 « RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE COMBAT DES INCENDIES »
6. RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 219-19 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU ET UN EMPRUNT DE 50 000 \$ »
7. SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION À INTERVENIR ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE, LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS ET LE COMITÉ TOURISTIQUE LES ÉBOULEMENTS/SAINT-IRÉNÉE
8. ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DE LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE SÉDIMENTATION
9. DEMANDE D'INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES
10. AUTORISATION DE CONNEXION AU RÉSEAU D'AQUEDUC
11. ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACQUISITION ET D'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU
12. RÉSOLUTION SERVITUDE DE NON-ÉLÉVATION DANS LE CHEMIN DES GRANDS-VENTS
13. DÉPÔT MODIFICATION AU RÔLE
14. REPRÉSENTATION
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **128-08-19 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

#### **129-08-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit adopté.

### 130-08-19 Adoption des comptes

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

#### GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

A.TREMBLAY ET FRÈRES	251.80 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	57.49 \$
AUBÉ, ANCTIL PICHETTE & ASSOCIÉS	6 093.68 \$
AXE CRÉATION	155.22 \$
BELL CANADA	263.38 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (LG- DT-PT)	115.94 \$
BMR S. DUCHESNE	142.53 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	56.56 \$
DÉRY TÉLÉCOM	82.68 \$
DISTRIBUTION SIMARD	194.12 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	64.00 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	173.54 \$
HYDRO-QUÉBEC	87.90 \$
MJS INC.	251.35 \$
MRC DE CHARLEVOIX	14.33 \$
PLOMBERIE O GAUDREAU	322.51 \$
POSTES CANADA	155.80 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	268.54 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION	868.44 \$
UNI-SELECT	122.85 \$
VISA	306.66 \$
	<hr/>
	<b>10 049.32 \$</b>

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

ARÉO-FEU	172.97 \$
BELL CANADA	94.79 \$
BMR S. DUCHESNE	172.44 \$
BRIGADE DES POMPIERS	4 609.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	740.09 \$
INFOPAGE	100.19 \$
PUROLATOR	9.69 \$
VILLE DE BAIE SAINT-PAUL	65.72 \$
	<hr/>
	<b>5 964.89 \$</b>

#### VOIRIE-TRANSPORT

ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	206.03 \$
BELL CANADA	94.79 \$
BELL MOBILITÉ CELL (GB-PB-CG)	115.94 \$
BMR S. DUCHESNE	169.96 \$
BENOIT TREMBLAY ENTREPRENEUR	934.89 \$
BOUTIQUE ORIGÈNE	92.97 \$
CÈDRÉCO	39.27 \$
CLERMONT DODGE CHRYSLER	1 181.79 \$
CONSTRUCTION DJL INC.	1 462.04 \$
ÉQUIPEMENT PRO-CAT	1 218.10 \$
ESSO	3 320.43 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD ENR.	447.82 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	1 470.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	299.44 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	39.04 \$
LE CHARLEVOISIEN	356.42 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	801.16 \$
LOCATION MASLOT INC. (LOUTEC)	893.35 \$
PRODUITS BCM	833.75 \$
PROMOTEK	388.30 \$

QUICAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY	295.53 \$
SOLUGAZ	20.70 \$
UNI-SELECT CANADA STORES INC.	209.72 \$
	<b>14 891.44 \$</b>
<b><u>ÉCLAIRAGE DES RUES</u></b>	
HYDRO-QUÉBEC	1 183.03 \$
	<b>1 183.03 \$</b>
<b><u>SIGNALISATION</u></b>	
DURAND MARQUAGE & ASS.	6 204.53 \$
	<b>6 204.53 \$</b>
<b><u>AQUEDUC</u></b>	
BELL MOBILITÉ CELL.	39.57 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	744.75 \$
DICOM	35.40 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	1 663.61 \$
HYDRO QUÉBEC	966.50 \$
LES PUIITS DU QUÉBEC	5 495.81 \$
PUROLATOR	11.00 \$
RÉAL HUOT	1 785.88 \$
SANI-PLUS	261.22 \$
	<b>11 003.74 \$</b>
<b><u>ASSAINISSEMENT DES EAUX</u></b>	
BELL CANADA	111.44 \$
BUREAU VÉRITAS	160.68 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	6.27 \$
DICOM	30.50 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	725.57 \$
GAÉTAN BOLDUC ET ASS.	3 445.88 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 233.54 \$
	<b>6 713.88 \$</b>
<b><u>GESTION DES DÉCHETS</u></b>	
MRC DE CHARLEVOIX	97.44 \$
	<b>97.44 \$</b>
<b><u>TOURISME, LOISIRS ET CULTURE</u></b>	
BELL CANADA	101.69 \$
SYLVIE BOLDUC (BMR S.DUCHESNE)	68.88 \$
HYDRO QUÉBEC	335.28 \$
	<b>505.85 \$</b>
<b><u>DONS</u></b>	
GABRIELLE-MAUDE BRISSON (nouveau-né Julie-Rose Michaud)	200.00 \$
TOURNOI DE GOLF CTAQ	150.00 \$
	<b>350.00 \$</b>
<b><u>TRAVAUX TECQ</u></b>	
DURAND MARQUAGE ET ASS.	2 600.00 \$
	<b>2 600.00 \$</b>
<b><u>FEPTEU</u></b>	
CONSTRUCTION M.P.	13 095.35 \$
	<b>13 095.35 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72 659.47 \$</b>

**131-08-19 Avis de motion règlement n° 221-19 « Règlement concernant la prévention et le combat des incendies »**

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code municipal, Jimmy Perron, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la prévention et le combat des incendies.

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de la présente séance du conseil.

**132-08-19 Présentation du projet de règlement n° 221-19 « Règlement concernant la prévention et le combat des incendies »**

**CONSIDÉRANT** l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales qui stipule qu'une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulements a adopté le règlement n° 161-13 concernant la prévention et le combat des incendies qui a été modifié par le règlement n° 195-17;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer ces règlements afin d'inclure diverses dispositions qui se trouvaient dans le règlement sur la qualité de vie;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est déposé par Jimmy Perron, conseiller, le projet de règlement concernant la prévention et le combat des incendies et que celui-ci sera adopté à une séance subséquente.

**133-08-19 Résolution modifiant le règlement n° 219-19 « Règlement décrétant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau et un emprunt de 50 000 \$ »**

**CONSIDÉRANT** que le règlement n° 219-19 intitulé « Règlement décrétant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau et un emprunt de 50 000 \$ » doit être modifié ;

**CONSIDÉRANT** que ces modifications peuvent être faites par résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le premier ATTENDU qui se lisait comme suit « ATTENDU que la municipalité des Éboulements désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec » soit retiré;

**QUE** l'article 2 soit remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau pour une dépense au montant de 50 000 \$, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics, en date du 1er mai 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

**QUE** l'article 4 soit remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de

l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué à chaque immeuble suivant le tableau apparaissant à l'article 5 par la valeur attribuée à une unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

**134-08-19 Signature de l'entente de collaboration à intervenir entre la municipalité de Saint-Irénée, la municipalité des Éboulements et le comité touristique Les Éboulements/Saint-Irénée**

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser le maire Pierre Tremblay et la directrice générale Linda Gauthier, à signer l'entente de collaboration entre la municipalité de Saint-Irénée, la municipalité des Éboulements et le comité touristique Les Éboulements/Saint-Irénée.

**135-08-19 Adjudication du contrat concernant les travaux d'aménagement de la cour de l'édifice municipal et de la construction d'un bassin de sédimentation**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres lancé par la Commission scolaire de Charlevoix pour le projet concernant les travaux d'aménagement de la cour de l'édifice municipal et de la construction d'un bassin de sédimentation;

**CONSIDÉRANT** que la seule soumission reçue pour ces travaux est celle de la firme 9235-0040 Québec inc. – Construction M.P. au coût de 58 095.18 \$ avant taxes;

**CONSIDÉRANT** que la conformité de la soumission a été vérifiée par Monsieur Philippe Harvey, ing.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'octroyer le contrat concernant les travaux d'aménagement de la cour de l'édifice municipal et de la construction d'un bassin de sédimentation à la firme 9235-0040 Québec inc – Construction M.P. au coût de 58 095.18 \$ avant taxes.

**136-08-19 Demande d'installation de radars pédagogiques**

**CONSIDÉRANT** que la circulation des véhicules sur la route du Fleuve aux Éboulements est rapide, peu importe le secteur, et ce, malgré l'affichage des limites de vitesse installé par le ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT** le danger réel occasionné par la vitesse, particulièrement dans le secteur du village;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulements a fait l'acquisition de deux radars pédagogiques aux fins de les installer sur la

route du Fleuve, aux entrées est et ouest, là où la vitesse maximale de 90 km est diminuée à 50 km;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de demander au ministère des Transports l'autorisation au ministère des Transports pour installer les deux radars pédagogiques sur la route du Fleuve afin de sécuriser celle-ci aux endroits mentionnés ci-dessus.

#### **137-08-19 Autorisation de connexion au réseau d'aqueduc**

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser les propriétaires des immeubles situés au 1659 et 1667, route du Fleuve à se raccorder au réseau d'aqueduc municipal à la suite de la demande à cet effet effectuée en date du 27 mai 2019.

#### **138-08-19 Adjudication du contrat « Acquisition et installation de compteurs d'eau »**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulements a procédé à une demande de prix pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau ;

**CONSIDÉRANT** les offres reçues ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers,

**QUE** le contrat d'acquisition et d'installation de compteurs d'eau soit donné à Plomberie O. Gaudreault au montant de 58 792,47 \$, et ce, conditionnellement à l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt numéro 219-19.

#### **139-08-19 Mandat à la FQM « Analyse de la charge de travail et révision des descriptions de tâches »**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de mandater la FQM afin de procéder à l'analyse de la charge de travail et à la révision des descriptions de tâches des employés municipaux afin de préciser les besoins en termes de ressources humaines et à la révision des descriptions de tâches pour chaque poste, selon les tarifs suivants :

Analyse de la charge de travail

- entre 25 à 30 heures à 130 \$/heure

Révision des descriptions de tâches

- entre 0,75 et 1,25 par poste à 130 \$/heure

#### **140-08-19 Résolution servitude de non-élévation dans le chemin des Grands-Vents**

**CONSIDÉRANT** la servitude de non-élévation inscrite sous le numéro 17 519 939 touchant la partie nord du terrain récemment lotit dans le chemin des Grands-Vents;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit donner son consentement pour procéder à l'élévation du terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- que la municipalité des Éboulements accorde la permission de remblayer à même la partie marquée par la servitude de non-élévation;

- qu'une demande de permis de remblai soit transmise à la municipalité par les propriétaires du terrain afin de rendre l'opération conforme à la réglementation d'urbanisme.

#### **Dépôt modification au rôle**

La directrice générale dépose la feuille de décompte de modifications au rôle d'évaluation en date du 2 juillet 2019, avec une augmentation de la valeur imposable de 2 912 200 \$ et de la valeur non imposable de 6 000 \$ pour une valeur totale après modifications de 297 532 000 \$.

#### **Représentation**

Les membres du conseil informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines.

#### **Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier  
Directrice générale

#### **141-08-19 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 35 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière